

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 22 mars 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
PIAULET Christine représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°54

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : PRET A USAGE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE

La commune de NAINTRÉ est propriétaire de la parcelle cadastrée suivante :

Section et N°	Superficie	Catégorie	Adresse	Zone du PLU
AX n°148	1 325 m ²	Terre	Le Vieux Poitiers	A

En l'absence de projet actuel de la Commune sur ces terres, M. Damien BERNIER se propose d'exploiter cette parcelle, à titre provisoire et précaire.

Cette demande préservant les possibilités d'utilisation ultérieure des parcelles, la commune de Naintré a émis un avis favorable à sa demande.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de prêt à usage annexé à la présente délibération et d'autoriser M le maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code rural et notamment ses articles L.411-4 et suivants,
VU le code civil et notamment ses articles 1875 et suivants,
VU le Plan local d'urbanisme approuvé le 16 janvier 2020,

Considérant la volonté de la Commune de systématiquement formaliser, par un écrit, les exploitations de ses terres par les agriculteurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le « prêt à usage » portant sur la parcelle cadastrée AX n°148 d'une superficie de 1 325 m², annexé à la présente délibération entre la Commune de Naintré et M. Damien BERNIER.
- autorise M le Maire à signer ledit prêt à usage ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

